VENTES A L'ENCAN.

# Morgan & Pedersen

—o:—

## PROPRIETE COMMERCIALE ET RESIDENCE.

## VENTE POUR COMPLETER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce
Magasin en Briques à
Quatre Etages.

**No 512 rue Magasin, au-dessus de la rue Poydras.**

Propriété de résidence double, bien située et améliorée.

**Nos 1616 et 1622 rue Erato, près de l'avenue St-Charles.**

Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

**No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades.**

A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE.

**Rue Webster, à l'encoignure de la rue Patton**

ET CONTIGU AU

**Grand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue Constance.**

Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'ilet de la rue Constance, à la rue Patton, terrain élevé, voisinage au-dessus du Parc Audubon.

**JEUDI, le 2 Mars 1905,**

A midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un décret de partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als. vs Thomas N Gilmore et al, No 73,552 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 mars 1905, à midi, les ci-après décrites propriétés sur les termes et conditions en suivant ci-après mentionnés, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Poydras, Foucher et Lafayette, désigné par le No cinq, d'après un plan dressé par C. A. Hidon, le 26 février 1853, et déposé comme plan No 235 en l'étude de Guyot, pour références; ledit lot mesurant vingt et un pieds et quatre lignes de face à la rue Magasine, soixante six pieds huit pouces de profondeur sur le côté contigu au lot numéro quatre, lequelle profondeur ledit lot diminue en largeur de cinq pieds sept pouces et a une autre profondeur d'environ huit pieds et quatre lignes et la profondeur sur le côté vers la rue Lafayette d'environ soixante quatorze pieds, trois pouces et quatre lignes, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistant en un magasin en briques à quatre étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906; loué $50 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans la deux ème municipalité de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, l'avenue St Charles et la rue Octavia, et désignés par les numéros dix et onze sur un plan numéro vingt et un, du livre des plans de G. A. Stringer, notaire, lesquels dits deux lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à deux étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905. Le loyer du No 1616 est de $30 par mois et celui du No 1622 $35 par mois. La maison est une vaste résidence double à deux étages, se trouvant retirée de la rue et est par elle-même située, grillage en fer, rue asphaltée à environ 120 pieds de l'avenue St. Charles, une des meilleures et des plus agréables localités pour les gens d'affaires.

3° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dryades sur environ quatrevingt seize pieds de profondeur et formant la partie la plus près de la rue Thalie de cette plus grande portion de terre mesurant environ quarante cinq pieds de face sur ladite rue Dryades par la profondeur ci-dessus mentionnée d'environ quatrevingt seize pieds sur laquelle la dite plus grande portion de terre formant une portion des deux lots originaux Nos 1 et 2 dans l'ilet No 1, d'après le plan de A. S. Philips, voyer, daté le 5 février 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville, connu comme le No 1423 rue Dryades. Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à trois étages sujet au bail de $35 par mois expirant le 30 septembre 1905.

4° Deux lots de terre situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance, Patton et la ligne Bloomingdale, désignés comme lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 26 juin 1894 d'après lequel plan ledit lot huit mesurant trente quatre pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent quarante cinq pieds de profondeur et le dit lot neuf mesurant trente huit pieds quatre pouces de face à la rue Patton sur cent quarante cinq pieds de profondeur.

5° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Patton, Constance, Webster et State, et la ligne Bloomingdale, désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 22 janvier 1895, d'après lequel dit plan ladite portion de terre mesurant cinquante quatre pieds quatre pouces de face à la rue Webster sur cent vingt pieds de profondeur et façade entre lignes parallèles à la rue Patton, formant l'encoignure des rues Patton et Webster et contigu dans le fond aux lots ci-dessus quatrième cent décrits. Les améliorations consistant en un cottage simple loué au mois à $25 par mois, faisant face à la rue Patton.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance du montant du prix de adjudication en trois versements égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesdits billets devant porter intérêt pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité, et intérêt éventuel audit taux jusqu'au parfait paiement, l'acte de vente devant contenir la clause de l'acquéreur pour honoraires d'avocat sur les montants des dits billets et intérêt dans le cas de non paiement à maturité et avoir recours au procès; les propriétés devant être conservées assurées pour leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905 en addition de, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et déposer dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant James J Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voyez les plans à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN,
WILL J. MORGAN, encanteur.

20 jan—29—fev 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

# Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.**

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jartous.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, hypothécairement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0[0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 0[0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert T. Upton, notaire; un dépôt 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.

Charles I. Déméchaud, avocat.

22 janv—22 29—fev 5 12 19 22 29

# Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir**

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio, à l'encoignure des rues Howard et Upperline, ilet des rues Valence et Freret

—ET—

Joli Cottage Simple contigu,

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 581, borné par les rues Upperline, Howard, (autrefois St. George) Valence et Freret, (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Daney, ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1906. Le dit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, autrefois St George, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, contenant galerie sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et il est contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Daney, ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même lot et district que et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné comme lot No 4 sur le susmentionné devis de L. Daney, ingénieur civil et voyer; ledit lot No 4 formant l'encoignure des rues Howard (autrefois St George) et Upperline, et mesurant après le dit devis cinquante deux (52) pieds et un (1) pouce de face à la rue Howard (autrefois St George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne en fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que celles désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O. Hexam, assistant ingénieur de ville daté le 25 juin 1894, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Felix J. Puig, notaire en cette ville daté le 3 décembre 1897. Les propriétés ci-dessus devant être vendues sont strictement conformément avec mesures et devis, et la succession vendant, n'offre pas ou ne prétend pas délivrer aucun surplus.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs; la portion du crédit s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représentée par des billets d'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept [7 0[0] pour cent d'intérêt par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurités, cinq (5 0[0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les propriétés améliorées devant être assurées et les polices d'assurances devant être transférées au porteur des billets et les acquéreurs devant payer et assumer sur et sans et en plus du montant de leurs enchères respectives toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905.

Les actes de vente devant être passés pardevant Bos, Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs. Ainsi le même jour et endroit immédiatement après la vente des propriétés foncières nous offrirons un lot de meubles de maison, située au No 4717 rue Howard et 2319 rue Cadiz.

Conditions—Comptant pour les meubles de maison.

Edgar M. Cahn, avocat.

22 jan—22 29—fev 5 12 19 23

# Morgan & Pedersen

—o—

Succession d'Elizabeth Kiesterman, défunte femme de John H. Strucbel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division O.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 388, borné par les rues Touro (anciennement Union), Français, et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'ilet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'ilet No 517 borné par les rues S Galvez, Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 pardevant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habeas, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

15 jan—15 22 29—fev 5 12 19 21

# Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à deux étages bien située et désirable,

Dans un Voisinage Aristocratique.

**1315 AVENUE JACKSON,**

Entre les rues Coliseé et Chestnut.

SUCCESSION DE HENRY J. LECYV.

No 68,713—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 124 rue Carondelet—

**MARDI, 14 MARS 1905,**

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encanto publique, en vertu d'un ordre daté le 6 février 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine moitié ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Coliseé et Chestnut, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. La dite portion de terre commençant à un point sur l'avenue Jackson, 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Chestnut et est composée de tout le lot numéroté 4 et une partie des divers lots numérotés 3 et 5 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 30 mars 1846, et déposé pour référence en l'étude de L. E. Henney, alors un notaire dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jackson, et comprennent une résidence en bois à deux étages et mansarde retirée de la banquette et contenant vestibules, environ 12 chambres, chambres à bain, etc. La maison est en bon état, gentiment tapissée, manteaux de cheminées dans les chambres principales et est située dans un des voisinages les plus aristocratiques du quatrième district. La maison peut être inspectée avec une carte de l'encanteur tous les jours, de 1 à 4 heures p. m.; une jolie résidence ou un placement payant.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte de vente et hypothèque devant contenir les clauses de non aliénation et confession de jugement, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11 12 19 26—mars 5 12 14

Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311, NO. 16.

Cour Succursale—4716 rue Magasine, coin Valence.

22 oct—

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Colisée, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F Aiken, interdit, Dossier No 69,618, Division B, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Colisée, mesurant 64' de face à l'avenue Napoléon sur 119' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des plusieurs lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Pillié, voyer, le 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Benzy, alors un notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilèges de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat. 19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

**4220 RUE PRYTANEE,**

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

## A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de Mme Wm. O. Lowe, en banqueroute. No 593, Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 10 janvier 1905, je vendrai à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 8 dans l'ilet 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépendance, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Kightler, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur.

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat. Bureau 303 rue Baronne.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1736 rue N Remparts. Rangée Triple, Nos 1738 40 42 Rue N. Remparts**

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillot, dossier No 74,913 la propriété foncière ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Grande) et Toulouse (autrefois Union), ledit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grande) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grande) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connus par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et car une stipulation pour dix pour cent (10 0[0) honoraires d'avocat en cas d'défaut de paiement et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être récoltés par F. D. Charbonnet, notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0[0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat.

22 jan—22 29 fev 5 12 19 26 28

J. L. ONORATO Encanteur,
Bureau 303 rue Baronne

# Macon & Kernaghan

—o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

**De L'Elégante Résidence ET TERRAINS SPACIEUX, No 2113 rue Prytanée,**

Entre les rues Jackson et Joséphine

Une aussi bonne localité que l'on puisse désirer.

Succession d'Edward Ivy.

No 60,519, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1905 et signé le 7 février 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Coliseé et Chestnut, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 2113 rue Prytanée, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson et Joséphine, et l'avenue St-Charles, retirée de la banquette, sous une jolie barrière en fer, et contenant grande galerie, vaste vestibule, grand salon, salle à manger, cuisine, buanderie, lavabo, office et autres agréments au rez-de-chaussée, galerie sur le devant et le côté, vestibule, quatre chambres à coucher, chambre à bain, lavabo, cabinet pour le linge, au premier étage. Les chambres sont grandes, avec ensemble élevé, bien ventilées et bien faites, d'un bout à l'autre, avec manteaux de cheminées en marbre dans les chambres principales. Les terrains sont tracés en jardin et pelouse avec un superbe palmier sur le devant. Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson, St Charles et Joséphine, quatrième district de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux sur un plan fait par C. A. Hedden, ingénieur civil, le 13 juin 18 8, annexé à un acte pardevant S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 23 juin 1848, ledit lot mesurant onze un (11) pieds onze (11") pouces et cinq (5") lignes de face à la rue Prytanée sur cent dix sept (117) pieds (1") pouces et six (6") lignes de profondeur, mesure américaine, lignes parallèles mesure américaine. C'est une confortable résidence avec tous les agréments modernes dans une excellente localité.

La propriété est en bon état, et est désirable de toute façon et de tous les points de vue. Le voisinage ne peut être surpassé. Les candélabres et les installations de gaz, à l'exception de la lumière du vestibule au rez de chaussée, sont inclus dans la vente. Des cartes d'entrée seront fournies tous les jours de 2 à 5 heures p. m. les dimanches exceptés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur des billets et exigibles en 1905, en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkerson, avocat.

12 fev—12 19 26—mars 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Millard Fillmore Mithoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,400—Division A—Attendu que William Hyman Mithoff a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Millard Fillmore Mithoff, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Horace M. Roberts, avocat.

11 fév—11 15 20

Succession de Mary Ryan, veuve de William Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,370—Division C—Attendu que James Joseph Murray a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession feu Mary Ryan, veuve de William Murray, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Richard & Vidrine avocats.

10 fév—10 15 19

# Peter Gallagher.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

**MARDI, LE 14 MARS 1905.**

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

No 75,091 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Cette jolie et substantiellement construite résidence.

No 939 rue Montégut, encoignure Remparts (Borné par les rues Bourgogne et Clouet).

Le cottage double Nos 2436-38, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

Le cottage double Nos 2432-34, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

AUSSI

Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle-Orléans.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—MARDI le 14 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 février 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 282 borné par les rues Montégut, Remparts Bourgogne et Clouet, lequel lot est désigné par le No 15 sur un plan de Joe Pillé, daté le 3 décembre 1855 et formant l'encoignure des rues Montégut et Remparts et mesurant 34' de face à la rue Montégut sur 135' 6" de profondeur et façade à la rue Remparts ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et dès gré par le No 939 rue Montégut.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 310, borné par les rues Orléans, Rocheblave, St. Pierre et Tonti, lequel lot est désigné par les lettres A et C sur un plan de D. E. Seghers et fils, daté le 2 février 1905 et mesurant 29' 9" de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre sur 114' 6" 7" de profondeur et façade sur la rue Rocheblave; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2432—34 rue Orléans.

4° Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Assn" de la Nouvelle Orléans, certificat No 2 000, daté le 20 janvier 1903.

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions du stock, comptant, et pour les immeubles: une moitié au plus comptant, la balance en un ou deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux, représentés par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la date de vente jusqu'au paiement par billets au porteur garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905, et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau 633 Place Commerciale

1 fév—1an

Vente du Marshal des Etats-Unis!

No 13,080—Eith Fourie vs "Board of School Directors"

Dans la Cour de Circuit des Etats Unis, pour